



24 avril 2025

ASCO ONERA

Réf. **3398/2025**

Origine : Biel ORTUN – Secrétaire adjoint de l'ASCO

Destinataires : Le Comité Exécutif, les membres ASCO et le CSE
La Préfecture d'Antony

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 AVRIL 2025

COMPTE RENDU

Etaients présents en salle Contensou : 40 adhérents (27 actifs + 11 retraités + 2 extérieurs)
plus un élu du Comité Social d'Entreprise.

En distanciel : 16 adhérents (15 actifs + 1 retraité)

Pouvoirs : 39 adhérents (21 actifs + 18 extérieurs).

TOTAL des PARTICIPANTS à L'AG : 63 actifs + 12 retraités + 20 extérieurs = 95 adhérents

Ordre du jour :

- Désignation président de séance
- Désignation secrétaire de séance
- Vote du procès-verbal de l'année précédente (AG du 25 avr 2024)
- Mot du président
- Elections membres du comité exécutif
- Rapport moral 2024
- Rapport financier 2024 et le prévisionnel
- Actions à venir
- Efforts à faire
- Les actions à venir / possibles
- Les nouveautés / Propositions

1- Désignation président séance :

Olivier Voreux

2- Désignation secrétaire séance :

Biel Ortun

3- Vote du procès-verbal de l'année précédente (AG du 25 avril 2024)

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents + pouvoirs.

4- Mot du président

2024 a été les 60 ans de l'ASCO, anniversaire célébré par une journée festive le 12 octobre 2024 sur un site près d'Epernon. Environ 200 adhérents ont participé à l'événement. Le président remercie les 17 sections qui ont animé une activité pendant l'après-midi. Un grand merci à toutes et à tous les participants.

Le président incite à se mobiliser pour les sections. Il est rappelé que les activités des sections ne sont pas figées, qu'en fonction de vos desideratas vous pouvez proposer des aménagements ou de nouvelles activités au bureau section, et si votre besoin n'existe pas, créer votre section. Pour ce faire, le Comité Exécutif est là pour vous accompagner et faciliter cette création.

Suite aux années COVID, l'ASCO n'a pas dépensé l'ensemble de la dotation mise en place par le CSE. Cela fait 2 ans que le Comité Exécutif (CEX) demande au CSE une augmentation de la dotation car la reprise des activités post COVID engendre plus de dépenses que de subvention. Cette augmentation est refusée, et le CSE demande :

- Que l'ASCO consomme sa réserve avant d'envisager une augmentation de la subvention
- Que les cotisations soient augmentées car cela fait de nombreuses années que le tarif n'a pas évolué
- Que l'ASCO s'assure que les subventions versées sont bien prévues pour les personnel actif et leur famille et non pour les retraités ou extérieurs

Par conséquent, à l'issue des votes pour l'élection des membres du CEX, la validation du rapport moral et la validation du bilan financier, le président proposera un vote pour l'augmentation des cotisations ASCO et un vote pour la quote-part de subvention pouvant être accordée à un personnel retraité. Ces votes seront pour une mise en application en 2026.

Les effectifs du personnel Actif de l'ASCO c'est 1/4 des effectifs de l'ONERA IDF + SDP (404 adhérents actifs pour 1580 ONERA).

Nous regrettons les décès de Sylvie EUZENAT (section Rando) le 02/07/2024 à l'âge de 82 ans, Vincent BORIE (section Rando) le 19/10/2024 à l'âge de 77 ans, Claude GILBERTON (section Rando) le 22/10/2024 à l'âge de 86 ans, Daniel MULLER (section Sports Aérien) le 14/11/2024 à l'âge de 84 ans.

5- Election membres du comité exécutif

Les membres du CEX sont élus par les membres actifs (présents + pouvoirs).

Membres du comité exécutif de l'ASCO :

- Philippe Cuvier-Perrier à renouveler → élu à l'unanimité
- Cécile Davoine à renouveler → élue à l'unanimité
- Nathalie Inacio souhaite quitter le CEX
- Itham Salah el Din souhaite quitter le CEX
- Naïr Subra premier mandat → élu à l'unanimité
- Antonin Cabane premier mandat → élu à l'unanimité
- Aurélie Nicole premier mandat → élue à l'unanimité

Ces 5 membres réélus ou nouvellement élus, rejoignent les anciens membres du CEX déjà en place, à savoir : Claude Chartier, Olivier Voreux, Biel Ortun, Amélie Jarnac et Victor Desangles.

6- Rapport moral 2024

Le nombre d'adhérents est en croissance depuis 2020 et est au même niveau que dans les 6 années pré-COVID. En 2024 le nombre total d'adhérents était de 712 (404 actifs + 99 familles d'actifs + 57 retraités + 30 familles de retraités + 122 extérieurs). La croissance du nombre d'adhérents est due à la croissance des actifs.

La synthèse des rapports moraux des sections est fournie en annexe.

Vote du rapport moral : **voté à l'unanimité des membres présents + pouvoirs.**

7- Rapport financier 2024 et prévisionnel 2025

Le rapport financier est présenté par Claude Chartier, trésorière de l'ASCO.

Bilan 2024 (gestion ASCO + contremarques + activité sections) = 753 217.02 €.

Actif immobilisé de l'ASCO : minibus, étang et voilier Pandora = 184 470 €.

Compte de résultats 2024

Compte de résultat 2024, sur l'année civile 2024. Sur la partie frais de fonctionnement, le déficit dû aux 60 ans nécessite de prendre 34 549.82 € sur la réserve.

L'équilibrage 2025 se fait en utilisant 37 980.75 € de la dotation CSE.

Sur la partie tickets/contre-marques non vendus, mais qui finiront par être vendus, le déficit apparent est de 4 674.71 €.

Sur les activités des sections 2024, elles représentent 656 977.15 € et nécessite de prendre 18 060.08 € sur la réserve.

La réserve est donc diminuée de 52 609.90 €

Pour 2025 le déficit de l'activité section est estimé à 23 477.50 €.

La dotation du CSE est de 184 000 € et constante depuis plus de 25 ans.

Rappel des règles de dotation des membres (le règlement est disponible sur le site ASCO et au bureau de l'ASCO)

Chaque section doit voter ses maximas de dotation selon ceux de l'ASCO :

- Actifs/familles : 50% max
- Retraités et familles : 50% des actifs/familles max
- Extérieurs : 0 dotation

Questions : quel est le montant de la réserve ? → 150 k euros ; et il n'y aura plus de réserve pour l'installation à Palaiseau si l'ASCO continue de piocher dans ses réserves.

Vote du rapport financier : **voté à l'unanimité des membres actifs présents + pouvoirs.**

Emmanuel Montreuil, secrétaire adjoint du CSE, présente le message du CSE pour les membres de l'ASCO.

Le bureau du CSE profite de cette AG pour transmettre ce message à tous les adhérents de l'ASCO .

Tout d'abord, dans la continuité des années passées, le CSE est toujours convaincu de l'intérêt et du rôle de l'ASCO, complémentaire de celui du CSE, au profit de la communauté des personnels de l'ONERA. Et à ce titre, il n'y a aucune raison que l'engagement du CSE pour l'ASCO soit remis en cause comme par le passé (remplacement Pandora, fête anniversaire des 40 ans de l'ASCO, négociation commune avec la direction dans le cadre de Prisme, ..) et ça le sera donc dans le futur.

Pour étayer l'engagement du CSE envers l'ASCO, il faut savoir que la subvention attribuée à l'ASCO est le 4ème budget d'activité du CSE après la restauration, les vacances et la jeunesse et devant le transport du personnel, loisirs et culture ou encore le centre de santé. Chaque année, le CSE a reconduit, sans contestation, ce budget indépendamment des arbitrages effectués entre ses propres activités et indépendamment des évolutions de la dotation du CSE par l'ONERA. Nous venons, par exemple, d'apprendre, en avril 2025, que la dotation 2024 du CSE était amputée de plus de 110k€ par rapport à la prévision initiale.

Malgré tout, l'ASCO a formulé cette année plusieurs demandes au CSE :

- augmentation de la dotation du CSE à l'ASCO qui est fixée à 184k€
- changement de modalités de financement des événements Ariane
- Mise en place d'une convention liant l'ASCO et le CSE.

Sans entrer dans le détail des discussions depuis le 1er trimestre, les élus du CSE (tous syndicats confondus) se sont exprimées favorablement par rapport à ces trois demandes.

- L'augmentation de la dotation doit être discutée au regard de l'évolution de frais fixes de l'ASCO, de l'évolution des effectifs de chaque section et des budgets correspondants. Ce sont des éléments que l'ASCO doit fournir au CSE pour finaliser la discussion.
- La subvention complémentaire attribuée aux événements Ariane, au gré des demandes, sera intégrée de façon forfaitaire et définitive. Ce sont donc les sections ASCO qui géreront toutes ces demandes en n'ayant plus à fournir aucun justificatif au CSE. Pour déterminer cette somme forfaitaire à intégrer, il est demandé l'historique des événements Ariane dans les 10 années passées pour servir de base aux discussions à venir.
- La mise en place d'une convention entre le CSE et l'ASCO permettra de clarifier les relations, la subvention dans le temps et de laisser une trace qui servira de référence évitant de se replonger systématiquement dans nos archives.

Il est également convenu que, chaque année en octobre ou novembre, de façon formelle, l'ASCO vienne présenter son bilan et ses projets futurs aux élus du CSE en séance plénière, au moment où le CSE prépare son budget de l'année à venir. Cela permettra ainsi à l'ASCO de débiter son année en ayant connaissance de sa subvention.

A ce jour, le CSE ne peut pas encore s'engager sur le montant de ces subventions supplémentaires, d'une part parce que les discussions ne sont pas terminées et d'autre part parce que cela passera obligatoirement par un vote des élus du CSE. Mais le CSE n'a aucun doute sur l'issue de ce travail.

Pour conclure, le CSE se réjouit de la dynamique de l'ASCO et l'invite à poursuivre son développement au profit du bien être des salariés de l'ONERA.

Le bureau du CSE

8- Les modifications à appliquer en 2026

- Revoir le montant des cotisations pour qu'elles compensent l'assurance (qui a monté de 50% entre 2023 et 2024). Les cotisations n'avaient pas été augmentées depuis 2008.
 - o Actifs, famille d'actifs, retraités et famille de retraités : passer de 10 € à 15 €
 - o Extérieurs : passer de 15 € à 20 €
 - o Projection totale des cotisations en 2026 (avec effectifs 2024) : 11 290 €
 - o **Augmentation votée à l'unanimité des membres présents + pouvoirs sauf 1 abstention**

- Suivant accompagnement ou pas du CSE
 - o Actuellement la subvention est de 184 k euros
 - o **Option 1** : ajustement de la subvention par le CSE au besoin et modification de la subvention accordée aux retraités
 - o **Option 2** : sans accompagnement du CSE (pas d'évolution de la subvention) : suppression de la subvention accordée aux retraités et ajustement subvention aux actifs + famille d'actifs
 - o **Proposition 1** pour 2026
 - Appliquer règle, en cas de non augmentation de la subvention CSE, sur l'ensemble de l'année et pour chaque section, que la subvention des Retraités ne dépasse pas 50% de celle des Actifs.
 - **Proposition votée à l'unanimité des actifs présents, moins 2 actifs contre et 1 abstention en ligne.**
 - **Remarques sur le fil de discussion Jitsi :**
 - Laurent Rousset-Rouviere : "lorsque l'activité se fait en début d'année, il ne sera pas possible de lisser en fin d'année"
 - Philippe Choy : "si la subvention d'une section est diminuée, c'est à chaque section de décider comment elle s'adapte"
 - o **Proposition 2** pour 2026
 - Ajustement de la subvention aux Actifs
 - Solution 1 : limiter les activités
 - Solution 2 : diminuer la subvention
 - Claude Chartier souligne que dans les faits c'est déjà la gestion des sections. Philippe Cuvier-Perrier **ne met pas au vote cette proposition.**

Marie-Claire Le Pape, membre du CSE, propose d'attendre le budget 2025 du CSE avant de voter des diminutions de subvention.

Les membres élus du CSE présents à l'AG, Marie-Claire Le Pape et Emmanuel Montreuil soulignent que le CSE n'a pas demandé de façon collégiale de réduire la subvention aux retraités.

Fulvio Sartor (en distanciel) appelle à veiller à ne pas perdre les retraités et extérieurs.

9- Efforts à faire

- Inscription individuelle à l'ASCO (formulaire + virement)
- Chaque section doit tenir sa liste des adhérents à jour en permanence. Vérification inscription ASCO avant de valider une activité section.
- Penser à utiliser le minibus pour le transport du personnel, même en IDF. Depuis l'AG 2023, l'ASCO prend en compte la location d'un minibus si le véhicule ASCO est non disponible (remboursement à la section).

10-Actions à venir / possibles uniquement que si le CSE accompagne l'ASCO

1/ Livraison du gymnase à Palaiseau (bât N3) prévue pour le T2/2027. Organiser un cocktail financé par l'ASCO ou autre prestation ? Si l'activité se fait sur place, le délai d'organisation est réduit à quelques mois car pas de réservation de lieu.

2/ Organisation d'un barbecue annuel ?

3/ Fin de Prisme et les 65 ans ASCO en 2029.

- Organisation d'un évènement festif ?
- La mise en place d'un parcours sportifs sur des emplacements libres dans la zone Nord-Est du centre, envisagé par le Président de l'ASCO l'année dernière, faisant polémique, le Président **supprime cette éventualité.**

Le Président rappelle que l'organisation d'un événement en extérieur, comme les 60 ans, doit se préparer 2 ans avant pour permettre d'avoir le site souhaité. A prendre en compte pour l'organisation des 65 ou des 70 ans.

11-Les nouveautés / Propositions

A/ Adresse générique Communication → asco-communication@onera.fr

Cette adresse remplace le formulaire de demande de diffusion générale et permet :

- une prise en compte plus rapide des articles section lors de la réalisation des ASCO NEWS,
- des échanges quant à l'amélioration du site internet (mise à jour de la page section, ajout de données,

B/ Nomination d'un président d'honneur.

Le président propose de nommer Pascal LUBRINA président d'honneur pour le remercier de son investissement à la tête de l'ASCO durant les 10 années où Pascal a été Président.

Voté à l'unanimité des membres présents + pouvoirs.

Voir dans la présentation ppt de l'AG le message de remerciement de Pascal Lubrina.

C/ Proposition d'un nouveau logo ASCO.

Action en cours pour se renseigner sur la complexité d'impression des logos auprès de la COM

Vote pour changer le logo ASCO (avec quelques avis contre ou abstentions)

Demande de maintenir la mention ONERA dans les logos ASCO

Un lien de sondage sera proposé pour voter des nouvelles propositions de logo.

12-Divers

- Vente de l'étang imminente.
- La section jardins a trouvé un jardin à Verrières-le-Buisson. Convention signée début avril entre le Président ASCO et Monsieur le maire de Verrières-le-Buisson.
- Nouveau site web de l'ASCO, par Olivier Voreux. Restitution du sondage et demande de remarques.
- Suivant une suggestion de Stefan Drawin, les nouveaux comptes rendus des réunions du comité exécutif seront annoncés mis sur le site ASCO via l'ASCO News.

L'assemblée générale a été suivie d'un verre de l'amitié pour l'ensemble des participants présents physiquement.

Le secrétaire adjoint de l'ASCO

Biel Ortun

Philippe CUVIER-PERRIER
Président ASCO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and several horizontal strokes.